

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 15 septembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 826-9212	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	22 sept. 2020	
Commentaires : L'adresse complète des personnes désignées contacts d'urgence doit se retrouver dans le dossier des enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	22 sept. 2020	
Commentaires : Le développement social d'une employée est expiré.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	29 sept. 2020	
Commentaires : L'armoire à produits nettoyants doit avoir une serrure à clé			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	29 sept. 2020	
Commentaires : Un contenant avec serrure à clé doit se trouver au réfrigérateur pour les médicaments qui ont besoin d'être réfrigérés.			
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : a) sur son lieu d'exploitation;	44(a)	29 sept. 2020	
Commentaires : La trousse de premier soin est incomplète. voir annexe 17 dans le manuel de l'exploitant pour la liste d'items demandés dans la trousse.			

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Une employée est en attente pour le document du développement social, l'exploitante va l'envoyer à la mentore aussitôt qu'elle le recevra.
- Une serrure à clé doit être ajoutée sur l'armoire à médicament et à produits nettoyants.
- Durant les saisons chaudes de l'été il est obligatoire qu'il y ait une zone d'ombre qui équivaut à 10% de la superficie dans l'aire de jeux extérieur.
- Les adresses complètes des personnes désignées comme étant contact d'urgence doivent se retrouver dans les dossiers des enfants.
- La dernière version du document de phase de rétablissement de la COVID émit par la santé publique sera envoyé à l'exploitante.
- Les recommandations de santé publique sont respectés par l'établissement.
- Discussion avec les éducatrices et l'exploitante au sujet du fonctionnement des choses lorsqu'un parent veut entrer dans l'établissement pour venir chercher son enfant.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 septembre 2020

Date

original signé par

Monica Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2020

Date